

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché :

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD ET MOSELLE

2 BIS RUE HENRI POULET

54470 THIAUCOURT REGNIEVILLE

Représenté par : GILLES SOULIER

Profil d'acheteur : www.xmarches.fr

Mode de passation :

Marché passé selon une procédure adaptée par application de l'article 27 du décret n°

2016-360 du 25 mars 2016

Objet de la consultation :

Référence : 2019MOB01

Nature : Travaux

Détail : Travaux d'infrastructures

Implantation de parking de covoiturage Mars la Tour et Arnaville

Parking de covoiturage

L'avis implique la passation d'un marché public.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Délai d'exécution envisagé :

03 MOIS

Unité monétaire retenue par la collectivité :

Euros

Langue de rédaction des offres des concurrents :

Les offres des concurrents devront être entièrement rédigées en langue française.

Modalités d'obtention des documents de la consultation :

Plateforme xmarches.fr

se référer au règlement de consultation

Modalités de remise des offres :

Se référer au règlement de consultation

Date limite de remise des offres :

Le vendredi 19 avril 2019 à 16:30

Délai de validité des offres :

120 jours

Justificatifs et pièces à fournir :

- Se reporter au règlement de la consultation.

Critères de jugement des offres :

Se reporter au règlement de la consultation.

Cautionnement et garanties exigés :

Sans objet.

Modalités de paiement et de financement :

Paiement Mandat administratif, délai de paiement: 30 jours, financement sur le budget propre de la collectivité.

Le marché ne s'inscrit pas dans un programme financé par des fonds communautaires.

Procédure de recours :

- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex

Tél : 03.83.17.43.43

Fax : 03.83.17.43.50

- Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Renseignements complémentaires :

Tél : 03.83.81.91.69

Pour plus d'informations, s'adresser à :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAD ET MOSELLE
2 BIS RUE HENRI POULET
54470 THIAUCOURT REGNIEVILLE

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence :

Sera déterminée au moment de la publication.